



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### exploitations

Question écrite n° 19518

#### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la concentration des exploitations agricoles. Depuis plusieurs années, des exploitations en nombre sans cesse croissant sont reprises par des exploitants qui sont déjà installés. Les jeunes agriculteurs rencontrent ainsi des difficultés importantes, sur le plan tant financier que matériel. Il lui demande donc les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour lutter contre ce phénomène de concentration.

#### Texte de la réponse

Les conséquences de la concentration des exploitations agricoles sont en effet multiples : difficultés de l'installation des jeunes, désertification du milieu rural et déséquilibre dans l'aménagement du territoire. Le contrôle des structures va être actualisé pour prendre en compte la priorité accordée à l'installation des jeunes. Il va aussi prendre en considération les références de production ou droit à aide introduits dans le cadre de la politique agricole commune. La commission départementale d'orientation de l'agriculture doit dorénavant s'assurer, en cas d'agrandissement ou de réunion d'exploitations, que toutes les possibilités d'installation sur une exploitation viable ont été considérées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19518

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 1998, page 5240

**Réponse publiée le :** 23 novembre 1998, page 6386